

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 27 MARS 2023, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 20 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 18

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, VIBERT Séverine, VIALLET Bruno, MIRABAIL Jean-Pierre, DOIX Thierry, MOLLIET Gisèle, MAURIN Eliane, DUC-GONINAZ Guy, VINCENZI Walter, BURDET Nelly, JOGUET Mathieu, CRESSENS Annick, VIARD-GAUDIN Eliette, MENOTTO Sylvain, Mme ROUX-NOUVEL Florence, Mme PALLUEL-BLANC Célia,

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine, M. BLANC Nicolas

SECRETAIRE DE SEANCE : M. VIALLET Bruno

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil municipal passe à l'ordre du jour.

➤ **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022 DES BUDGETS DE LA COLLECTIVITE**

▪ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARZELLAZ**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Prévisions	510 000,00 €
	Réalisations	28 200,00 €
Recettes	Prévisions	510 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	- 28 200,00 €
	Report de résultat 2021	- 188 323,30 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 216 523,30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	255 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
Recettes	Prévisions	255 000,00 €

	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Report de résultat 2021	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	0,00 €

La vente des 5 derniers lots sera réalisée en 2023 et ce budget sera clôturé par suite.

▪ **BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	291 302,00 €
	Réalisations	251 442,81 €
Recettes	Prévisions	291 302,00 €
	Réalisations	277 765,93 €
	Résultat de l'exercice	+ 26 323,12 €
	Report de résultat 2021	- 39 714,99 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 13 391,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	123 708,02 €
	Réalisations	35 544,63 €
Recettes	Prévisions	123 708,02 €
	Réalisations	29 087,01 €
	Résultat de l'exercice	- 6 457,62 €
	Report de résultat 2021	- 15 118,02 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 21 575,64 €

Ce budget est déficitaire en fonctionnement et en investissement au regard notamment de l'évolution de ses charges. Une réflexion portant sur le prix de vente des calories devra être engagée rapidement afin d'améliorer les résultats de ce budget et de tendre vers l'équilibre.

▪ **BUDGET ANNEXE FORET**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	675 818,00 €
	Réalisations	377 967,39 €
Recettes	Prévisions	675 818,00 €
	Réalisations	244 590,74 €
	Résultat de l'exercice	- 133 376,65 €
	Report de résultat 2021	- 34 548,17 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 167 924,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	199 127,00 €
	Réalisations	125 711,00 €
Recettes	Prévisions	199 127,00 €
	Réalisations	30 610,94 €
	Résultat de l'exercice	- 95 100,06 €
	Report de résultat 2021	+ 76 515,68 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 18 584,38 €

Ce budget est déficitaire en fonctionnement et en investissement au regard de l'évolution de ses charges (2 années de taxe foncière réglée sur l'exercice), du report des recettes issues des ventes de coupes de bois (notamment coupes à câbles) et des subventions liées à ces opérations.

▪ BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	153 500,00 €
	Réalisations	135 958,47 €
Recettes	Prévisions	153 500,00 €
	Réalisations	167 469,71 €
	Résultat de l'exercice	+ 31 511,24 €
	Report de résultat 2021	+ 0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	+ 31 511,24 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	64 757,67 €
	Réalisations	25 729,20 €
Recettes	Prévisions	64 757,67 €
	Réalisations	62 445,23 €
	Résultat de l'exercice	+ 36 716,03 €
	Report de résultat 2021	+ 2 258,45 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	+ 38 974,48 €

L'excédent des deux sections (fonctionnement et investissement) témoigne du bon fonctionnement du camping municipal (augmentation croissante du chiffre d'affaires qui a atteint 160 000 € HT en 2022). L'année 2022 a été une année de transition avant établissement du Bail Emphytéotique Administratif qui prend effet en 2023, le budget étant adapté en conséquence.

▪ **BUDGET ANNEXE EAU**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	50 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
Recettes	Prévisions	50 000,00 €
	Réalisations	0,00 €
	Résultat de l'exercice	0,00 €
	Report de résultat 2021	- 294,50 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 294,50 €

Ce budget « eau » en place depuis le transfert de la compétence eau à Arlysère est destiné à solder les derniers transferts de charges entre la commune et l'agglomération. Il sera soldé en 2023

▪ **BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	1 194 257,00 €
	Réalisations	1 194 043,48 €
Recettes	Prévisions	1 194 257,00 €
	Réalisations	1 173 655,24 €
	Résultat de l'exercice	- 20 388,24 €
	Report de résultat 2021	+ 506,32 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 19 881,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	1 732 250,00 €
	Réalisations	1 302 453,02 €
Recettes	Prévisions	1 732 250,00 €
	Réalisations	998 598,42 €
	Résultat de l'exercice	- 303 854,60 €
	Report de résultat 2021	+ 701 501,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	+ 397 646,40 €

Le résultat de la section de fonctionnement intègre la redevance versée par la SEMAB en 2022 de 320 155 € et une subvention d'équilibre du budget général de 853 000 €.

▪ **BUDGET GENERAL**

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
	Prévisions	7 879 019,36 €
	Réalisations	6 887 637,67 €
Recettes	Prévisions	7 879 019,36 €
	Réalisations	8 014 723,49 €
	Résultat de l'exercice	+ 1 127 085,82 €
	Report de résultat 2021	0,00 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2021	+ 1 127 085,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Dépenses	Prévisions	4 308 205,36 €
	Réalisations	2 126 526,99 €
Recettes	Prévisions	4 308 205,36 €
	Réalisations	2 444 426,24 €
	Résultat de l'exercice	+ 317 899,25 €
	Report de résultat 2021	- 521 313,10 €
	RESULTAT DE CLOTURE 2022	- 203 413,85 €

L'excédent de la section de fonctionnement est en baisse de 30 000 € par rapport aux résultats de 2021, baisse qui s'explique par une augmentation des charges de fonctionnement (notamment énergie et charges de gestion courante). Les recettes de fonctionnement sont quant à elles en augmentation (fiscalité et taxe de séjour notamment).

Les résultats 2022 sont favorables et permettent, d'une part de maintenir une structure financière satisfaisante, d'autre part de réaliser le Programme Pluriannuel d'Investissement validé le 20 février 2023.

Le Conseil approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes administratifs 2022 (1 abstention pour le compte administratif du budget annexe chauffage), étant précisé que Monsieur le Maire est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

➤ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2022 DE MADAME LE TRESORIER**

Le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 de Madame le Trésorier qui correspondent aux comptes administratifs.

➤ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil procède à l'affectation des résultats (pour permettre la couverture des déficits de la section d'investissement du budget général : 1 127 085,82 €

➤ **VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2023**

Monsieur le Maire rappelle les échanges intervenus lors des réunions préparatoires à cette séance du vote des budgets primitifs 2023 (réunions de la commission finances et de programmation) ainsi que lors de la présentation par AGATE (Agence Alpine des Territoires) de l'analyse de la situation financière de la commune de Beaufort. La maquette financière du Programme Pluriannuel d'Investissement a par ailleurs été validée lors du Conseil municipal du 20 février dernier.

Il propose de ne pas augmenter en 2023 le taux des trois taxes (foncier bâti et non bâti et la Taxe d'habitation, cette dernière étant payée seulement par les résidences secondaires) en les maintenant à 29,77 % pour le foncier bâti, 145,18 % pour le foncier non bâti et 11,66 % pour la taxe d'habitation. Cette décision est guidée par la volonté de ne pas accroître encore plus, par une augmentation de taux, la pression fiscale sur les habitants de la Commune, étant précisé qu'au regard de l'inflation, les bases augmentent naturellement de 7 %, ce qui va générer automatiquement une augmentation des impôts.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

La question de l'augmentation du taux de taxe d'habitation sera revue d'ici 2024 dans l'hypothèse où la commune de Beaufort serait inscrite « en zone tendue » au titre du Code de la construction et de l'habitation.

➤ **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS : GENERAL, CHAUFFAGE, CAMPING MUNICIPAL, FORET, DOMAINE SKIABLE, EAU ARLYSÈRE, LOTISSEMENT DE LA MARZELLAZ**

Monsieur le Maire rappelle le contexte dans lequel s'est inscrite la préparation budgétaire pour l'exercice 2023 : augmentation des charges de gestion courantes (fournitures, énergie, carburants) en lien avec le contexte international, soutien aux budgets annexes domaine skiable, chauffage et forêt.

Il rappelle également les échanges intervenus lors de la séance du 20 février 2023 au cours de laquelle le Conseil municipal a validé la maquette financière du Programme Pluriannuel d'Investissement.

Après avoir pris connaissance des propositions budgétaires travaillées lors de plusieurs réunions des commissions programmation et finance, le Conseil vote les budgets primitifs 2023 : général, eau Arlysère, forêt, domaine skiable, chauffage, lotissement et camping municipal.

○ **BUDGET ANNEXE RESEAU DE CHAUFFAGE** (1 abstention)

- Section de fonctionnement	284 801,00 €
- Section d'investissement	119 272,00 €

Principales opérations retenues raccordement au réseau de chauffage de l'hôtel de la Roche, réflexion à conduire s'agissant du devenir de la chaufferie et des possibilités de raccordements ultérieurs. La question d'une nouvelle augmentation des tarifs sera à décider en 2023, ce afin de tendre vers l'équilibre budgétaire, les tarifs actuels étant par ailleurs très compétitifs par rapport aux autres énergies

○ **BUDGET ANNEXE EAU ARLYSÈRE** (unanimité)

- Section d'exploitation	50 000,00 €
--------------------------------	-------------

Ce budget permet de traiter les flux financiers entre la Commune et Arlysère Agglomération, flux liés aux mises à disposition de personnels et de matériels. Ce Budget sera clôturé en 2023 après traitement des dernières écritures budgétaires.

○ **BUDGET ANNEXE DOMAINE SKIABLE** (1 abstention)

- Section de fonctionnement	1 231 735,00 €
- Section d'investissement	1 434 330,00 €

La section de fonctionnement s'équilibre avec une redevance de la SEMAB de 300 000 € (calculée sur la base du chiffre d'affaires hors taxes de la SEMAB pour l'année 2023). Ce montant sera réévalué en fonction du chiffre d'affaires arrêté à la fin de la saison d'été. Il s'équilibre avec une subvention d'équilibre du budget général de 931 735 €

La section d'investissement permet d'envisager un programme de travaux de 636 660 € (dont 260 035 € de reports et 116 000 € de provision). Les travaux prévus cette année sur

le domaine skiable sont :

- des travaux d'amélioration de pistes et de reprises de glissement suite aux intempéries,
- l'extension et l'optimisation sur le secteur du Cuvy du système de neige de culture (liaison vers la Gare aval des bonnets rouges)
- la finition du pont skieur des Fripons et l'installation d'une passerelle piétonne vers le garage SEMAB du Planay
- l'optimisation du système de pompage en Gare aval de la Télécabine du bois et la mise en place d'un système de surveillance par GPS

La réflexion s'agissant du remplacement du TSD du Grand Mont sera quant à elle engagée en 2024.

○ **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA MARZELLAZ** (unanimité)

- Section de fonctionnement	538 000,00 €
- Section d'investissement	283 000,00 €

La clôture de ce budget va être réalisée en 2023, compte-tenu de la vente en cours des 5 derniers lots, le montant total des recettes attendues s'élevant à 338 615 € TTC.

○ **BUDGET ANNEXE FORET** (unanimité)

- Section de fonctionnement	480 310,00 €
- Section d'investissement	226 753,00 €

Le budget 2023, compte-tenu du déficit cumulé fin 2022 est établi avec un produit issu des ventes de coupes de 346 102 € (comprenant les reports de coupes non réalisées en 2022 et les coupes nouvelles de 2023) et avec un apport du budget général de 85 000€.

Un programme de travaux en forêt communale est décidé pour un montant de 228 000 € (travaux sylvicoles, débardages des coupes sous contrats, coupes de roche noire et Sainte barbe).

La section d'investissement intègre essentiellement la réalisation de la piste de Balsetet (secteur les Villes Dessus) et son équilibre nécessite un apport du budget général de 80 000 €.

○ **BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL** (unanimité)

- Section de fonctionnement	46 512,00 €
- Section d'investissement	44 714,00 €

Ce budget 2023 est établi selon le nouveau contrat avec Only Camp (Bail Emphytéotique Administratif). Il ne comporte plus de charges de gestion courante et de personnel, ces dernières étant portées par Only Camp tout comme les investissements (installation dès cette année des tentes et en 2024 des chalets sur l'ancien terrain du CCAS). Le budget intègre le remboursement de la dette en cours et une redevance versée par Only camp d'un montant prévisionnel de 15 000 € en 2023.

○ **BUDGET GENERAL** (1 abstention)

- Section de fonctionnement	7 289 351,00 €
- Section d'investissement	4 098 576,00 €

Le budget 2023 se caractérise par les principales évolutions suivantes :

- prise en compte de l'augmentation des charges d'énergie et de carburants,
- maintien des soutiens financiers apportés aux associations, à l'Office de Tourisme et à la garderie située à la clé des cimes (touristique et micro-crèche)
- maintien des charges de personnel tout en tenant compte de l'augmentation du régime indemnitaire accordé aux agents,
- maintien des taux en vigueur pour le foncier bâti et non bâti, étant précisé que l'augmentation des bases (+ 7 %) en lien avec l'inflation impactera les contribuables de la Commune.

Les investissements retenus intègrent notamment les travaux de voirie et de génie civil la fin du projet d'aménagement dans le secteur de la Coopérative, la réfection des ponts qui le nécessitent (La Serraz) la réfection des toitures des bâtiments communaux, les opérations de suivi et de sécurisation des glissements (notamment Crêt Bron), des travaux sur les alpages, la poursuite des opérations de revalorisation du patrimoine (site de La Cayère) ainsi que la recherche d'un maître d'œuvre pour la création de l'espace muséographique de la Cayère.

La section d'investissement prévoit une programmation de travaux de 1,7 M€ (hors reports) et s'équilibre avec recours au prêt pour un montant de 420 000 €, un produit issu de la vente de biens communaux pour un montant de 450 000 € (terrain les Champs à Beaufort) ainsi que le recours aux subventions pour un montant total de 100 000 €).

Mme Gisèle MOLLIET, présidente de la Commission agricole, forêt, environnement fait part de sa décision de s'abstenir au moment du vote de ce budget, au motif que la part des budgets consacrés à l'agriculture (notamment l'entretien des alpages) et aux services à la population est nettement inférieure à celle consacrée au tourisme.

➤ **ÉTAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ELUS**

La loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique impose, dans un souci de transparence, aux Communes, aux EPCI à fiscalité propre, aux Départements et aux Régions de produire un état de l'ensemble des indemnités de toutes natures, touchées par leurs élus « au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein » et dans tous types de syndicats ou sociétés locales, cet état devant être communiqué chaque année aux membres de l'assemblée délibérante avant l'examen du budget.

Le Conseil prend connaissance de l'état annuel des indemnités des Elus.

➤ **DEMANDES DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DES OPERATIONS RETENUES AU TITRE DES BUDGETS PRIMITIFS DE 2023**

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer des demandes de subvention pour les investissements retenus au titre des budgets primitifs 2023, auprès de la Région, de l'Etat et du Département.

➤ **AVENANT AU MARCHÉ « TRANSPORT DE VOYAGEURS SKI BUS »**

Le Conseil prend connaissance des éléments financiers du marché de transport de voyageurs (ski bus) : des augmentations en lien avec les prix du carburant sont constatées et il convient d'approuver un avenant au marché initial.

Cet avenant d'un montant de 34 882,53 € HT portant ainsi le marché à 259 296 € HT est validé à l'unanimité.

➤ **VALIDATION DU COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC DU PLANAY**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu d'activités de la ZAC du Planay, arrêté au 31 décembre 2022, transmis par la Société d'Aménagement de la Savoie, compte rendu qui a fait l'objet d'une présentation aux élus le 22 mars dernier.

Au regard des réflexions en cours portant sur le prévisionnel d'aménagement et d'urbanisation et compte tenu du fait que la concession arrive à terme en 2023, il est proposé de prolonger cette dernière pour une durée de 5 années, ce afin de conserver le bénéfice de la procédure de ZAC.

Le Conseil approuve le compte-rendu annuel d'activités, ainsi que le bilan actualisé, de la ZAC du Planay, à l'unanimité et valide une prolongation de la concession pour 5 ans la portant ainsi à 2028.

➤ **VALIDATION DES DATES D'OUVERTURE DU DOMAINE SKIABLE POUR LA SAISON D'HIVER 2023/2024**

Le conseil valide à l'unanimité les dates d'ouverture du domaine skiable pour la saison prochaine (ouverture du 23/12/2023 au 01/04/2024, le lundi de Pâques étant inclus, avec une préouverture (si possible) les week-ends du 9 et 10 décembre et les 16, 17 et 18 décembre 2023.

➤ **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de plusieurs biens situés à Beaufort et se félicite de la vente prochaine des appartements de la maison Simon à des jeunes beaufortains en résidence principale.

➤ **APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU**

Thierry Doix sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil prend connaissance d'une part du bilan de la concertation menée lors de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU et d'autre part des observations et remarques des personnes publiques associées. Il approuve à l'unanimité la modification simplifiée n° 2 du PLU.

➤ **VALIDATION DU COMPROMIS DE VENTE AVEC SULLY IMMOBILIER POUR LE TERRAIN « LES CHAMPS » A BEAUFORT**

Le Conseil valide à l'unanimité le projet de compromis à intervenir avec Sully immobilier pour le terrain situé aux Champs à Beaufort, dans la perspective de créer un programme immobilier de 34 logements dont 17 en locatif social et 17 en accession à la propriété, le montant de la transaction étant de 450 000 € et autorise M le Maire à signer ce dernier.

➤ **FORET COMMUNALE : MODIFICATION DU MODE DE COMMERCIALISATION DES COUPES PARCELLES 519/520/521**

Le conseil, à l'unanimité, valide la modification du mode de commercialisation de ces coupes.

➤ **AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE A L'INTERVENTION DU CDG EN MATIERE DE RETRAITE**

Le conseil, à l'unanimité, valide l'avenant à la convention avec le Centre de Gestion pour le suivi et le traitement des dossiers des agents faisant valoir leur droit à la retraite et autorise M le maire à signer ce dernier.

➤ **MODIFICATION DE POSTES SUITE AVANCEMENTS DE GRADES**

Le conseil prend connaissance des avancements de grades validés pour plusieurs agents de la collectivité et autorise la transformation des postes correspondants.

L'assemblée est informée :

-SIDEVAR : le conseil syndical a refusé à nouveau la demande de retrait du syndicat de la commune de Beaufort (tout comme celle du Lavandou),

-du fait que la Chambre Régionale des Comptes a engagé un contrôle des budgets de la commune de Beaufort avec un axe prioritaire porté sur les budgets forêt, chaufferie et domaine skiable,

-la convention relative au fonctionnement de la ressourcerie est renouvelée entre les 4 communes du Beaufortain pour une durée de 3 ans moyennant un financement global de 30 000 € par an, réparti entre les communes selon la population DGF,

-du fait que la pharmacie souhaite améliorer son fonctionnement en utilisant un espace de stockage situé au-dessus de ses locaux : cette proposition sera à intégrer dans le projet de réhabilitation du bâtiment,

-la procédure de vente de la parcelle communale située à côté d'EWELLIX sera engagée après intervention du géomètre (découpage et bornage du terrain)

-réhabilitation du bâtiment la poste d'Arêches : au regard du besoin de logement pour les saisonniers, une procédure de Bail Emphytéotique Administratif pourra être engagée dans l'année,

-du bilan provisoire de la saison d'hiver 2023 pour le domaine skiable,

-Clé des cimes : la démarche pour vendre un lot de 30 appartements, rendue nécessaire au regard de l'annuité à rembourser par la SCI, est en cours

-Urbanisme (loi ZAN Zéro Artificialisation Nette) : Mme Séverine VIBERT informe le Conseil des principales dispositions de cette réglementation et du fait que la gestion de cette compétence revient à la Région. A échéance 2050, pour construire, il faudra déconstruire, ce afin de ne pas artificialiser les sols.

-Consultance architecturale : Arlysère a pris la décision de supprimer la mission dont 5 communes (dont Beaufort) bénéficiaient. Il est rappelé que la consultance est financée par la taxe d'aménagement et devrait être portée à l'échelle de l'agglomération,

-Agriculture environnement : Mme Gisèle MOLLIET informe l'Assemblée du contenu de l'arrêté municipal portant restriction des activités en montagne qui est en cours de finalisation en concertation avec les partenaires de la commune (Office de Tourisme, SEA, GIDA...). Cet arrêté qui sera en vigueur du 15 juin à fin octobre, a pour objectif principal de protéger le milieu montagnard et sa biodiversité. Il fera l'objet d'une large communication dès le mois d'avril

-Flocon vert : un ramassage des déchets sur le domaine skiable est organisé en partenariat avec Mountain Riders le 5 avril

-Hameau du Praz : suite aux réunions avec les habitants du Praz, des mesures visant à la réduction de la vitesse et à l'amélioration de la sécurité seront mises en oeuvre

- Comptes-rendus des Commissions

-Commission Patrimoine

Participation les 19, 20 et 21 mai 2023 aux journées européennes des moulins à la Cayère avec mise en valeur des producteurs locaux,

Les journées européennes du patrimoine, mi-septembre 2023 seront organisées sur le thème du patrimoine vivant

Commission scolaire / Vie locale

La position actuelle de l'inspection académique, au regard des effectifs prévisionnels des écoles à la rentrée de septembre 2023, est de ne pas ouvrir de classe supplémentaire à Arêches, malgré un effectif en hausse. Pour Beaufort les derniers chiffres permettraient un maintien du nombre de classes mais il convient de ne pas réduire ces derniers. Ce dossier important fait l'objet d'une vigilance toute particulière des élus et de réflexions sur l'adaptation des équipes du service scolaire pour tenir compte des besoins de chacune des deux écoles.

La remise des prix du Concours des maisons fleuries aura lieu le 9 mai 2023 à 20 H et le Salon habitat et jardin se déroule le samedi 15 avril 2023,

Les cérémonies commémoratives du 8 mai 2023 verront la participation de la chorale du beaufortain à Arêches et Beaufort,

La journée rassemblant les bénévoles des associations est prévue à Marcôt le samedi
17 juin 2023



Le Maire,

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 24 AVRIL 2023